

n'investiraient pas leur argent dans ces annonces, si elles ne donnaient pas les résultats escomptés.

Un certain nombre de magazines et journaux canadiens, notamment le *Whig-Standard* de Kingston, le *Recorder and Times* de Brockville et le *Globe and Mail*, refusent maintenant d'accepter des annonces publicitaires sur le tabac, car ils jugent qu'il est immoral d'annoncer un produit qui est manifestement dangereux et qui crée une dépendance. Je les en félicite.

Il est vrai qu'à la suite des initiatives prises par le *Canadian Tobacco Manufacturers Council*, le conseil canadien des fabricants de produits du tabac, la publicité sur le tabac est moins importante qu'auparavant; on trouve sur les paquets de cigarettes des avertissements signalant les dangers que le tabac présente pour la santé; en outre, les taux de goudron et d'oxyde de carbone dans les cigarettes sont moins importants, mais les violations au code d'éthique le montrent, cette autorégulation a ses limites. Rien ne force, en effet, les fabricants à respecter leur propre code. Je félicite la députée de tenter de résoudre ce problème en présentant son projet de loi.

• (1740)

En conclusion, permettez-moi de dire que je trouve tout à fait remarquable que les recherches montrent qu'en interdisant aux gens de fumer dans les lieux de travail, on peut non seulement éviter certains dangers pour la santé, mais également économiser 5 000 \$ par employé dans les trois ou cinq années suivant la mise en oeuvre de cette politique. Les employeurs pourraient compter sur une réduction des primes d'assurance contre les accidents et les incendies et des frais d'entretien réduits et sur une baisse du taux d'absentéisme et du taux de mortalité chez les employés. Des enquêtes montrent que les fumeurs prennent 50 p. 100 de plus de congés de maladie que les non-fumeurs. Les taux de mortalité chez les fumeurs au plus fort de leur période active, à savoir entre 30 et 35 ans, sont de quatre à sept fois supérieurs à ceux des non-fumeurs. Ce sont des statistiques alarmantes. C'est pourquoi je juge cette mesure si nécessaire.

Le gouvernement a commencé à prendre certaines mesures à ce sujet et nous sommes saisis d'un projet de loi dans le même sens. Que le porte-parole représente le parti conservateur, le parti libéral ou le Nouveau parti démocratique, importe peu. L'essentiel c'est que la Chambre, à la suite des réformes entreprises, peut enfin s'attaquer à un problème. Nous pouvons mettre nos allégeances politiques de côté et nous pencher sur une question, car c'est ce qu'attendent de nous nos électeurs. Je félicite la députée de son projet de loi, et j'espère qu'il sera adopté.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, je voudrais faire état des problèmes et des avantages qu'il y a à appliquer une mesure comme le projet de loi C-204 aux moyens de transport et aux gares et aéroports surtout lorsque de telles installations sont également des lieux de travail. Le projet de loi tente dans les limites du raisonnable de tenir compte aussi bien des fumeurs que des non-fumeurs qui sont employés de la Fonction publique fédérale de même que des usagers des moyens de transport relevant de l'autorité fédérale.

Dans le domaine des transports comme ailleurs, les employés qui assurent un service direct au public partagent leur lieu de

travail avec le public et, dans des édifices comme les grandes aéroports et les grandes gares, avec des exploitants du secteur privé tels les restaurateurs, les commerçants, les annonceurs, les réparateurs et, bien sûr, les voyageurs, dont aucun n'est peut-être assujéti à la réglementation fédérale. Dans de telles conditions, il est difficile de voir comment on pourrait réussir à faire respecter une mesure comme le projet de loi C-204.

Mme McDonald: Tous ont besoin de respirer.

Mme Sparrow: De plus, une brève analyse des tentatives de créer un environnement sans fumée dans le secteur des transports révèle qu'une loi ne serait peut-être pas nécessaire et pourrait même, dans certains cas, se révéler nuisible.

En 1984 les ministères fédéraux des Transports et de la Santé et du Bien-être social ont étudié la question de l'usage du tabac dans les transports en commun en consultation, bien sûr, avec les autorités provinciales, les transporteurs et les groupes voués à l'intérêt public. D'après le consensus qui semble se dégager, même s'il est désirable d'imposer des restrictions par une loi, il faudrait les examiner sous un angle pratique. Depuis lors, on a étudié un certain nombre d'initiatives dont je parlerai l'une après l'autre.

Depuis le début de septembre, VIA Rail offre des installations aux non-fumeurs sur toutes ses lignes sauf quatre dans le corridor de desserte intensive. Chaque train compte désormais un wagon réservé exclusivement aux non-fumeurs...

Mme McDonald: Et pas d'espace dans les gares.

Mme Sparrow: ... et les autres wagons seront réservés à 70 p. 100 aux non-fumeurs et à 30 p. 100 aux fumeurs. Ces pourcentages rendent compte des exigences et préférences...

Mme McDonald: On ne peut pas parler de coin non-fumeurs si les non-fumeurs et les fumeurs occupent le même espace fermé.

Mme Sparrow: ... que manifestent les clients de VIA Rail lorsqu'ils réservent leur place. Les trains de banlieue ne relèvent évidemment pas de la compétence fédérale. Toutefois, il est bon de signaler que, à Toronto, il est interdit de fumer dans tous les wagons depuis une vingtaine d'années. Cette année, cette interdiction a été étendue à tous les lieux clos et abribus. A Montréal, il est interdit de fumer dans tous les wagons, mais pas dans les abris ni sur les quais.

Les services d'autocars relèvent aussi de la compétence provinciale, mais des négociations fédérales-provinciales sont en cours à l'heure actuelle en vue d'améliorer ces services en ce qui concerne les non-fumeurs. La mise en vigueur de règlements contre l'usage du tabac présente des problèmes que l'on est en train d'examiner. Toutefois, de grandes compagnies d'autobus ont déjà pris certaines mesures, y compris réserver des autobus à l'usage exclusif des non-fumeurs. En général, les transporteurs routiers sont très pressés lorsqu'il s'agit de fournir des services aux non-fumeurs. Ils réagissent aux nouvelles tendances et aux exigences de leurs clientèles respectives de non-fumeurs...

Mme McDonald: Mais beaucoup trop lentement.

Mme Sparrow: ... dans le cadre même de leur processus de planification et de leur stratégie de commercialisation.

Compte tenu des efforts que déploient déjà ces transporteurs, une initiative ou un énoncé de politique majeurs de la